

Cher membre,

Chères lectrices, chers lecteurs,

Dans cette newsletter, nous vous présentons les thèmes suivants:

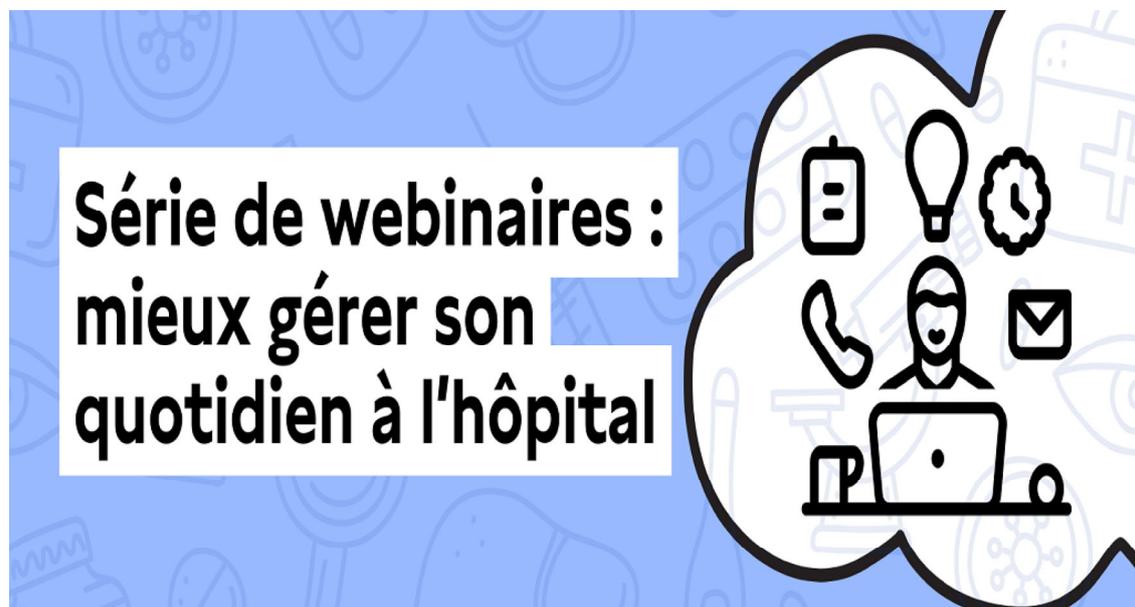
- L'asmac présente : Série de webinaires
- Visana – 5 % à 30 % de rabais collectif
- Tenir compte des délais de résiliation dans LCA
- Rouler à vélo en Suisse: conseils sur les règles de circulation des expertes juridiques d'AXA-ARAG

Nous vous souhaitons une bonne lecture. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Meilleures salutations

mediservice vsao-asmac

Série de webinaires : mieux gérer son quotidien à l'hôpital



Dans le quotidien des médecins, jongler entre consultations, urgences, tâches administratives et obligations personnelles est d'usage. Face à cette charge de travail intense, optimiser sa gestion du temps devient essentiel pour réduire le stress et améliorer son efficacité. C'est pourquoi l'asmac propose une série de webinaires, conçu spécialement pour les médecins assistant.e.s et chef.fe.s de clinique, afin de leur donner des outils concrets et immédiatement applicables à la pratique. [Cliquez ici pour vous inscrire.](#)

Visana – 5 % à 30 % de rabais



Profitez de 10 % à 30 % de rabais collectif sur votre assurance-ménage et votre assurance de responsabilité civile privée et de 5 % de rabais sur votre assurance complémentaire d'hospitalisation. Demandez une offre ou fixez un rendez-vous de conseil sans plus attendre! En guise de remerciement de notre part, vous recevrez un bon Coop d'une valeur de CHF 30.-. Obtenez de plus amples informations sur notre offre sous www.visana.ch/ms-asmac.

Résilier les assurances complémentaires ?

Si vous avez conclu une assurance complémentaire auprès de votre caisse-maladie (assurance des soins/hôpital mi-privé ou privé) et envisagez de changer d'assureur, vous devez tenir compte des délais de résiliation. Contrairement à l'assurance de base, ce sont des délais plus longs qui s'appliquent. Généralement, ils sont de trois à six mois. Toutefois, les assureurs-maladie encouragent de plus en plus souvent la conclusion de contrats de plusieurs années. Il faut donc procéder à temps à la vérification de ses assurances complémentaires. Une résiliation est à tout moment possible sous respect du délai de résiliation convenu. Il est donc déconseillé de résilier l'assurance complémentaire existante sans avoir une confirmation d'admission du futur assureur en main. Nous collaborons avec différents assureurs-maladie et pouvons vous soumettre des offres attrayantes grâce à nos contrats collectifs. Vous pouvez vous adresser à mediservice vsao-asmac pour tout renseignement complémentaire. Tél. 031 350 44 22, [E-Mail](mailto:mediservice@visana.ch).

Offres d'emploi sur [medicus.ch](https://www.medicus.ch)

Internistes / spécialistes FMH, rejoignez-nous à Genève

Maison Médicale à Servette (Genève) | 10 - 100 %

[plus...](#)

Médecin-chef-fe de département de l'âge avancé

Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP) | 80 - 100 %

[plus...](#)

Médecin hospitalier-ère

RHNe - Pourtalès | 100 %

[plus...](#)

Rouler à vélo en Suisse: ce qu'il faut savoir



Que ce soit sur le trajet quotidien pour vous rendre au travail, lors d'une excursion familiale le week-end ou à l'occasion d'une sortie sportive: en tant que cycliste, vous faites partie des usagers de la route et devez donc respecter les règles de circulation. Mais en plus des panneaux routiers, de la priorité à droite et des limitations de vitesse, de nombreuses autres prescriptions s'appliquent aux cyclistes en Suisse. Vous trouvez [ici](#) des conseils sur les règles de circulation des expertes juridiques d'AXA-ARAG. Vous souhaitez vous protéger sur le plan

juridique? En tant que membre de mediservice, vous bénéficiez de conditions avantageuses sur l'assurance de protection juridique d'AXA-ARAG.

*Je suis un diagnostic de
mes assurances adhésives.*

Nous conseillons les médecins, parce que nous les comprenons bien.



Solutions exclusives pour les membres mediservice vsao-asmac
031 350 44 22 — nous sommes là pour vous.
www.mediservice-asmac.ch